

# Évolutions structurelles des exploitations agricoles en Europe : sortie du document de référence d'un atelier organisé par la Comagri et le Parlement européen

13 mai 2016

Daté de mars 2016, ce rapport analyse les évolutions structurelles récentes des exploitations agricoles en Europe de l'Ouest, dans un premier temps, chez les dix nouveaux États membres dans un second temps, avant de développer des propositions détaillées pour améliorer les outils de la Politique Agricole Commune (PAC).

Parmi les principales conclusions de l'analyse des évolutions en Europe de l'Ouest, on peut noter le constat du maintien d'exploitations de tailles petite et moyenne, ces dernières générant globalement plus de richesse que les plus grandes structures. Les auteurs insistent sur le fait que de nombreuses grandes fermes, sur-endettées et particulièrement sensibles à la volatilité des prix, se montrent plus fragiles dans les conditions actuelles d'un marché des matières premières agricoles globalisé. Ils critiquent le fait qu'une part importante des subventions à l'agriculture soit destinée à un petit nombre d'exploitations, avant de proposer une refonte des dispositifs de la PAC pour relancer le développement d'une agriculture créatrice de richesses et productrice d'externalités positives.

En ce qui concerne les dix nouveaux membres de l'est du continent, le rapport insiste sur la grande diversité structurelle et les difficultés qu'ont les autorités de certains États à mettre en place les outils de la PAC. Entre autres recommandations, il est proposé de considérer les nombreuses petites exploitations dans leur diversité, afin de développer des outils adaptés à plusieurs catégories, et d'accélérer la professionnalisation et le développement vers des structures commerciales, avec par exemple des politiques de développement de la coopération adaptées localement.

Enfin, après une analyse fine du rôle des organisations de producteurs (OP), dans le pouvoir de négociation des agriculteurs avec l'aval, trois registres de recommandations sont développés : faire converger à l'échelle européenne les règles appliquées aux OP ; renforcer leurs marges de manœuvre en ce qui concerne la planification de la production ; imposer des tailles minimales d'OP et favoriser leurs regroupements pour accroître leurs pouvoirs de négociation.

Alexis Grandjean, Centre d'études et de prospective

Source : [Parlement européen](#)